

**POLITIQUE
de la
Fédération de tir à l'arc du Québec**

«Le droit d'auteur»

Pourquoi le droit d'auteur en tir à l'arc

L'environnement du tir à l'arc s'appuie beaucoup sur le bénévolat qu'il soit au niveau d'un club ARTA ou Fédération.

Bien souvent, un membre va se porter bénévole pour faire un travail pour le tir à l'arc parce qu'il a la connaissance nécessaire pour le faire.

Comme exemple, il peut développer un site web ou un chiffrier électronique, etc., pour un club. Ce qu'il a développé demeure sa propriété, selon la loi sur les droits d'auteurs.

Qu'arrive t'il s'il y a un froid entre le bénévole et l'organisation et sa propriété intellectuelle?

Réponse : il a le droit d'exiger le retrait et cessation d'utilisation de son œuvre incluant rémunération.

Objet du guide

Ce guide explique ce qu'est le droit d'auteur, les impacts pour les clubs, ARTA et la Fédération et les mesures à prendre pour vous protéger d'une situation désagréable.

Ce guide ne se veut pas un texte complet sur les lois du droit d'auteur et il ne saurait remplacer l'avis d'un professionnel spécialisé dans ce domaine; il vise néanmoins à vous donner un aperçu général du droit d'auteur et des procédures à prendre.

Qu'est-ce qu'un droit d'auteur?

Dans sa plus simple expression, le « droit d'auteur » signifie le « droit de reproduire ». En règle générale, seul le titulaire du droit d'auteur, souvent le créateur, a le droit de produire ou de reproduire l'œuvre ou de permettre à quiconque de le faire.

Que couvre un droit d'auteur?

Le droit d'auteur s'applique à toutes les œuvres originales, dramatiques, musicales, artistiques et de nature littéraire (**dont les programmes informatiques**). Il vise aussi les prestations, les signaux de communication et les enregistrements sonores.

Protection par le droit d'auteur

Dès sa création, toute œuvre originale jouit automatiquement de la protection d'un droit d'auteur.

Quelle est la durée d'un droit d'auteur?

En général, le droit d'auteur demeure valide pendant toute la vie de l'auteur, puis pour une période de 50 ans suivant la fin de l'année civile de son décès.

Quoi faire

Le service juridique de la Fédération de tir à l'arc du Québec recommande fortement de faire signer une **Cession de Droit d'Auteur** par le bénévole.

Que doit contenir la Cession de Droit d'Auteur

Le document doit contenir au minimum l'information suivante :

- Le nom du cédant (le bénévole) et cessionnaire (ex.: club)
- L'objet du contrat
- Identification des droits cédés
- Lieu
- Durée
- Rémunération
- Exclusivité (cas échéant)

Pour vous aider, nous avons un exemple de Cession de Droit d'Auteur à la fin de ce document que vous pouvez modifier selon vos besoins.

Cession de Droit d'Auteur

ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT

Le cédant (NOM : _____) déclarant détenir sur : _____ ci-après « l'œuvre », les droits nécessaires pour ce faire, cède au cessionnaire, (NOM : _____) selon les modalités ci-après définies, les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale y relatifs.

Le cédant certifie que lesdits droits patrimoniaux n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune cession ou licence d'exploitation consentie à des tiers.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DES DROITS CÉDÉ

Le cédant cède au cessionnaire les droits patrimoniaux attachés à l'œuvre, et notamment les droits :

- de la reproduire
- de la représenter
- de l'utiliser et la diffuser
- de la modifier, l'adapter, la traduire, y faire des adjonctions ou suppressions
- de l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer.

Il est expressément précisé que les droits ainsi cédés portent également sur le titre de l'œuvre.

ARTICLE 3 - LIEU DE L'EXPLOITATION

La présente cession est consentie pour _____ [un, plusieurs, ou tous pays]).

ARTICLE 4 - DURÉE DE L'EXPLOITATION

Le présent contrat est conclu pour une durée de _____
ou

La présente cession est consentie pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux d'auteur.

ARTICLE 5 - RÉMUNÉRATION

Le cédant percevra la somme forfaitaire de _____ \$CDN (0, 100, 1000,etc.).

ARTICLE 6 - EXCLUSIVITÉ (le cas échéant)

La présente cession de droits est consentie à titre exclusif.

ARTICLE 7 - ÉLECTION DE DOMICILE

Signé à _____ (ville),

Le : _____ (date),

En _____ Exemplaires.

Signature du cédant _____

Signature du cessionnaire..._____